ASSOCIATION DES COMMUNES MINIÈRES DE FRANCE

#3 - Le journal des communes minières – Février 2020

10 MARS 2020

2ème Journée Nationale des Mineurs et de la Mine

Le Mot du Président
10 Mars : Journée Nationale des Mineurs et de la Mine
Les PPRM
Une délégation d'élus marocains dans le Bassin Minier
Réunion du Comité Sel – Nancy
La Chaîne des Parcs - Arc Nord
Les anciennes voies ferrées du bassin Nord-Pas-de-Calais
Vie de l'Association

Assemblée Générale d'ACOM France

21 Novembre 2019 – Assemblée Nationale

Association des Communes Minières de France
3 rue Jules Bédart – 62800 LIÉVIN
accueil.acom@nordnet.fr
03.21.45.85.50

Le Mot du Président

Cher·e·s adhérent·e·s,

Ce numéro est le reflet des nombreux projets auxquels participe l'Association, mais aussi de ses engagements pour le devenir des communes minières. À ce titre, vous pourrez notamment consulter un article à destination des élus sur les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) qui touchent l'ensemble de nos territoires. Les enjeux de développement, notamment en matière d'urbanisme, sont cruciaux pour les communes minières. Parfois, la mise en place des PPRM est laborieuse car elle requiert un dialogue entre les différents protagonistes. ACOM France accompagne ses communes adhérentes dans les différentes étapes de cette démarche et fait en sorte d'instaurer le dialogue avec les services de l'État.

Notez également que la date du 10 Mars 2020 approche ! ACOM France a souhaité mettre en place cette journée, dont la première édition a eu lieu en 2019. Elle rend hommage aux mineurs, souvent très jeunes, qui ont été le fer de lance de notre histoire sociale et économique, trop souvent au péril de leur vie. Il est important de ne pas les oublier et de commémorer les catastrophes minières qui ont fait des milliers de morts et qui continuent aujourd'hui à faire des victimes à travers le monde, notamment dans les pays pauvres en voie de développement.

L'Association se préoccupe de l'avenir de ses communes minières adhérentes. En effet, le 22 janvier dernier, j'ai été reçu avec notre Vice-Président, René DROUIN, au Ministère de l'Économie et des Finances. Nous avons réussi à convaincre les conseillers du Ministre qu'ACOM devait participer au comité de réflexion pour la réforme du code minier avec les services de l'État. Un autre rendez-vous est programmé à ce même Ministère pour échanger sur la réforme fiscale minière.

Nous vous tenons bien entendu au courant de l'avancée de ces dossiers. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'Association si vous souhaitez avoir d'avantage de renseignements ou pour nous faire connaître vos actions, vos observations ou vos difficultés.

Bonne lecture à tou·te·s !

10 MARS 2020 : 2ème Journée Nationale des Mineurs et de la Mine

10 MARS Journée Nationale des Mineurs et de la Mine

L'Association des Communes Minières de France (ACOM France) poursuit sa démarche de mémoire en reconduisant la **Journée nationale des mineurs et de la mine**. Lancée pour la première fois en 2019, cette journée commémore les catastrophes minières mais vise aussi à faire connaitre l'apport de la mine et des mineurs à l'histoire économique et sociale de la France.

Cette journée nationale de la mine et des mineurs se tient chaque 10 mars, date "anniversaire" de la catastrophe minière de Courrières du 10 mars 1906 qui a fait 1099 morts et qui est la plus importante d'Europe. Cette journée commémore la mine sous différentes formes, à la convenance de chaque commune, par la tenue de cérémonies ou encore la mise en place d'actions ou d'expositions.

La première édition de cette journée nationale qui a eu lieu le 10 mars 2019 a rencontré un certain succès. De nombreuses communes des différents bassins miniers de France ont commémoré cette journée par la mise en place de dépôts de gerbe, d'exposition sur la mine et les mineurs, l'organisation de conférences, ou encore la diffusion de documentaires sur la mine et les mineurs.

Dans le cadre de cette journée, ACOM France invite les communes et leurs concitoyens à commémorer nos anciens mineurs et à se mobiliser pour célébrer l'histoire de la mine économique et sociale. Afin de ne jamais les oublier, continuons à honorer leur mémoire.

J'espère que cette journée rencontrera un large soutien des communes minières et mobilisera de nombreux partenaires. ■

Nous intervenons en faveur des communes minières

Les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sont largement mis en place dans les différents bassins miniers du pays. Ils sont l'une des premières préoccupations pour les communes minières, en raison des enjeux importants en termes d'urbanisation et de développement des territoires. Leur mise en place soulève de nombreuses problématiques, notamment :

L'inexactitude des études d'aléas

On peut parfois constater des incohérences entre les procédures d'arrêt définitif des travaux miniers et les études d'aléas miniers, mais aussi l'absence de prise en compte d'informations disponibles au niveau local.

Une identification exacte des aléas miniers nécessite des investigations complémentaires de l'État dans le cadre de ses compétences en matière d'après-mine. De même, face à l'ampleur de certains aléas (intensité, étendue, localisation, etc.), il convient d'étudier et réaliser si nécessaire les travaux de réduction ou suppression d'aléas.

L'exclusion du risque inondation

Le risque inondation lié aux affaissements miniers n'est jamais pris en compte dans le cadre de PPRM alors que le décret n° 2000-547 du 16 juin 2000 le prévoit.

Il convient que ces risques inondations soient pris en compte dans le cadre de PPRM et non de PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) car ils trouvent bien leur origine dans l'exploitation minière.

La méthode d'élaboration des PPRM

La méthodologie mise en œuvre diffère d'un département à l'autre (notamment en ce qui concerne l'association et la concertation avec les collectivités) bien qu'il existe une réglementation instaurant les modalités d'élaboration de ces PPRM. Il est indispensable de définir une méthodologie nationale uniformisée afin de faire disparaitre ces disparités de pratiques.

L'absence d'indemnisation des propriétaires et des collectivités

Les conséquences financières pour les propriétaires de biens en zone PPRM sont importantes. Les biens subissent une dévaluation et sont soumis à des restrictions constructives qui ne sont pas compensées par une indemnisation.

De même, les projets d'aménagement des communes concernées et plus largement leur politique d'urbanisme sont bien souvent fortement impactés. Ces communes subissent en outre des pertes en matière de fiscalité locale.

Il n'est pas compréhensible qu'aucune indemnisation ne soit possible alors même que les risques trouvent leur origine dans l'activité minière qui a apporté des profits économiques pour l'exploitant et le pays. L'absence d'indemnisation est injustement pénalisante pour les territoires et leurs populations. ■

Références juridiques

La loi du 30 mars 1999 instaure les Plans de Prévention des Risques Minier consécutifs aux dommages liés à l'exploitation minière. Ils sont élaborés conformément au L.174-5 du code minier et dans les conditions prévues au L.562-1 à 562-7 du code de l'environnement.

Le PPRM permet de définir les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation des biens existants.

Leur objectif principal est d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens.

Une délégation d'élus Marocains dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais

Le 4 novembre dernier, sur l'invitation d'Olivier GALAN, Directeur du 9-9bis, ACOM France a rencontré une dizaine d'élus venant d'un ancien site minier de charbon à l'est du Maroc, Jerada. Cette rencontre était co-organisée par l'Oriental (Établissement public d'Aménagement Régional) et l'Institut Français du Maroc, en présence de Madame Odette DURIEZ, Conseillère départementale et représentante d'ACOM France.

Madame Odette DURIEZ n'a pas manqué de rappeler le contexte économique dans lequel s'est trouvé le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à la fermeture des mines et les choix qui ont été faits par les élus du territoire. Elle est également revenue sur le classement du Bassin Minier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2012 et l'implantation du Louvre Lens sur l'ancien carreau de la fosse n°9.

La délégation marocaine

ACOM France reste à l'écoute de la délégation marocaine pour un futur partenariat et continuer d'échanger sur les bonnes pratiques du territoire. ■

Réunion du Comité Sel – Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Jean-Pierre KUCHEIDA, Président d'ACOM France a participé à la réunion du Comité sel (comité interdépartemental d'information et de concertation sur les risques miniers dans le bassin salifère lorrain) qui s'est tenue le 16 décembre 2019 en Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Ce comité permet d'échanger entre services de l'État, élus et associations sur la problématique des risques miniers du bassin salifère lorrain.

Au cours de la réunion ont été abordés les points suivants :

- L'arrêt définitif des travaux miniers ;
- Les vibrations suite aux tirs de mines à Varangéville ;
- Point sur les barrages dans les galeries de la mine de Varangéville ;
- La surveillance de la mine de Dieuze.

Parmi les problématiques suivies par ACOM France figurent notamment le dossier des prescriptions d'urbanisme édictées à Varangéville en raison des risques d'effondrements liés aux vides laissés par la mine de sel et celui concernant réalisation de mesures complémentaires en 3 dimensions (mesures de longitude et de latitude) dans le secteur du « Nid Malval » à Saint-Nicolas-de-Port. ■

Retour en images

Visite à Haraucourt le 27 Mars 1991

Jean-Pierre KUCHEIDA devant les effondrements salins.

ACOM France venait de naître (1989/1990). Elle prit ses marques dans le bassin salifère de Lorraine.

Avec tous les élus de l'époque du bassin salifère de Lorraine devant les spectacles affligeants dus à l'exploitation du sel par injection.

La Chaîne des Parcs - Arc Nord

ACOM France a été invitée à plusieurs ateliers de réflexion les 12 septembre et 16 octobre 2019 sur la constitution de l'Arc Nord qui va venir s'accrocher à la Chaîne des parcs, itinéraire de promenade reliant les agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay à travers les anciens cavaliers miniers et les chemins de halage, soit 420 km de voies vertes. L'objectif de ces journées était de produire collectivement les éléments qui définissent précisément l'Arc Nord, son itinéraire principal, ses points d'intensité majeurs, mais aussi de vérifier son intégration au tissu urbain des villes.

Le travail a été animé par les bureaux d'études Michel Desvigne Paysage / Ville Ouverte, et la Mission Bassin Minier missionnés par le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). ■

Les anciennes voies ferrées du bassin Nord-Pas-de-Calais

Depuis 2010, l'Association a travaillé sur la question des anciennes voies ferrées du bassin minier qui, pour partie, relèvent de la propriété de Réseau Ferré de France (RFF)

Des échanges ont eu lieu entre RFF et le Ministère de l'écologie. Le dialogue avec ces deux structures s'appuyait sur une étude avec un état des lieux précis mettant en exergue de nombreux projets d'aménagement portés sur le territoire. Jean-Pierre KUCHEIDA a rencontré, avec le Maire de Lens, le Ministre de l'aménagement du territoire en 2010. Cette rencontre fut positive mais aucune suite n'a été donnée par le Maire de Lens de l'époque.

ACOM France a relancé le dialogue avec RFF et a demandé en décembre dernier la médiation du Ministère de la transition écologique pour que ce dossier aboutisse enfin.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement dans ce dossier crucial pour le développement du bassin minier Nord-Pas-de-Calais. ■

La Vie de l'Association

Vie de l'Association

Vous avez reçu les bulletins d'appel à cotisation pour l'année 2020 par voie postale dans le courant du mois de février. Merci de bien vouloir le compléter et le retourner au siège social de l'Association. Vous recevrez ensuite un mémoire de paiement pour justifier votre mandatement.

Déplacements 2019 / 2020

4 décembre La Sainte Barbe

10 décembre Réunion sur le devenir de la cité 10 à Sains-en-Gohelle (62)

16 décembre Réunion du Comité Sel en Préfecture de Meurthe-et-Moselle

27 décembre Commémoration du 45ème de la catastrophe minière de Liévin (62)

22 janvier Réunion au Ministère de l'Économie relatif à la participation d'ACOM France aux commissions de réflexion sur le code minier

28 janvier Réunion Coal Tech 2051 dans le cadre d'Euracoal à Bruxelles

4 février Commémoration du 50ème anniversaire de la catastrophe minière de Fouquières-lès-Lens (62)

7 février Réunion sur la remontée des nappes phréatiques à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (57)

21 février Réunion au Ministère de l'Économie relatif à la participation d'ACOM France aux commissions d'enquête sur la réforme de la fiscalité minière

? Vous souhaitez faire apparaitre un sujet d'actualité qui touche votre territoire ? Envoyez vos articles à acom.france@nordnet.fr

Dates à retenir en 2020

10 Mars : Journée Nationale des Mineurs et de la Mine